

## DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2021.087

Séance du 23 septembre 2021

**Avenant de modification du marché 2020ABA36 passé avec le groupement  
NICOLLIN/SEPUR, pour l'exploitation du réseau des déchèteries.**

### **Harmonisation de la fermeture des déchèteries les jours fériés et suppression de l'entretien des abords de l'ECOPOINT**

Date de la convocation : 16 septembre 2021

Date d'affichage : 23 septembre 2021

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 14

**PRESIDENT** : M. François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Patrice BERQUET, Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Stéphane GRASSET, M. Arnaud HOURDIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

#### **Absents excusés:**

Mme Vanessa AUROY, M. Olivier DELAPORTE, M. Jean-Philippe LUCE, M. Richard RIVAUD.

-----

#### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu l'article R2194-2 du Code de la commande publique relatif aux avenants ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu la décision n°dB-2020-02, du Bureau communautaire du 5 mars 2020, portant sur l'approbation de la procédure accord cadre relative à d'exploitation du réseau des déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les centres techniques municipaux situés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu la délibération n°D.2020.10.3, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 octobre 2020, portant délégation de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu le marché n°2020ABA36 relatif à la gestion du haut de quai et du bas de quai des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc. Prestation de gardiennage des permanences de collecte. Mise à disposition de bennes et transport des déchets issus des permanences de collecte et des Centres Techniques Municipaux (Lot 1) ;
- Vu le budget en cours au chapitre 011 « Charges à caractère général », article : 611 « Prestations de services », fonction 812 : « Ordures ménagères ».

-----

#### **Contexte**

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a conclu, le 30 novembre 2020, avec le

groupement NICOLLIN/SEPUR, un marché d'exploitation du réseau des déchèteries décomposé en 5 lots dont :

- Lot n° 1 : Gestion du haut de quai et du bas de quai des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc. Prestation de gardiennage des permanences de collecte. Mise à disposition de bennes et transport des déchets issus des permanences de collecte et des Centres Techniques Municipaux (marché n°2020ABA36) ;

L'ensemble des déchèteries de Versailles Grand Parc, exploité par le groupement Nicollin/Sepur, est fermé les jours fériés excepté l'Ecopoint de Bièvres qui ferme uniquement les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre. Afin d'harmoniser les jours de fermeture des déchèteries de l'agglomération, il convient d'élargir la fermeture de l'Ecopoint au reste des jours fériés pour chaque année d'exploitation et ce jusqu'à la fin du marché.

Le montant de la moins-value du coût de prestation de gardiennage pour les jours fériés est de 1812.90 € HT du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'à la fin de la durée du marché.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a notifié le 10 août 2021 un marché d'entretien des espaces verts sur l'ensemble de ses déchèteries (marché n°2021ABA10) qui prévoit un prix forfaitaire annuel débroussaillage et désherbage pour l'Ecopoint de 390 € HT. Par conséquent, la prestation d'entretien des abords des clôtures (ronce, herbe...) de l'Ecopoint de Bièvres ne sera plus assuré dans le cadre du marché exploitation des déchèteries à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Réaliser l'entretien des abords de l'Ecopoint de Bièvres via le nouveau marché entretien des espaces verts permet une économie annuelle de 84,72 € HT.

Le montant de la moins-value du coût d'entretien courant de l'Ecopoint pour l'entretien des espaces verts du marché 2020ABA36 est de 1 384,60€ HT du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'à la date de fin du marché.

L'ensemble de ces modifications doivent être apportées par voie d'avenant au lot n°1 qui sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'incidence financière globale de cet avenant est estimée à 3 197,5 € HT jusqu'à la fin du marché

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

-----  
**DÉCIDE :**

- 1) d'approuver les termes de l'avenant n°1 au marché 2020ABA36 relatif à la gestion du haut de quai et du bas de quai des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc. Prestation de gardiennage des permanences de collecte. Mise à disposition de bennes et transport des déchets issus des permanences de collecte et des Centres Techniques Municipaux (Lot 1) ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

-----  
M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .